

## **DECISION**

### **PORTANT SUR LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT, D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

LE PRESIDENT DU SICOVAL,

- **VU** LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET NOTAMMENT SON ARTICLE L.5211-10;

- **VU** LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'EPIDEMIE DE COVID-19 ET NOTAMMENT SON ARTICLE 11 ;

- **VU** LA LOI N° 2020-546 DU 11 MAI 2020 PROROGANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLETANT SES DISPOSITIONS

- **VU** L'ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1ER AVRIL 2020 VISANT À ASSURER LA CONTINUITÉ DU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS LOCALES ET DE L'EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFIN DE FAIRE FACE À L'EPIDEMIE DE COVID-19 ;

- **VU** L'ORDONNANCE N° 2020-305 DU 25 MARS 2020 PORTANT ADAPTATION DES REGLES APPLICABLES DEVANT LES JURIDICTIONS DE L'ORDRE ADMINISTRATIF ;

- **VU** ORDONNANCE N° 2020-306 DU 25 MARS 2020 RELATIVE À LA PROROGATION DES DELAIS ECHUS PENDANT LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE ET À L'ADAPTATION DES PROCEDURES PENDANT CETTE MEME PERIODE ;

- **VU** LE PROCES VERBAL VISE PAR LA PREFECTURE LE 30 JUIN 2015 DESIGNANT MONSIEUR JACQUES OBERTI COMME REPRESENTANT DU SICOVAL ;

**CONSIDERANT** QUE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE A ETE DECLARE, POUR UNE DUREE DE DEUX MOIS, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL PAR L'ARTICLE 4 DE LA LOI N°2020-290 DU 23 MARS 2020 POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19 ;

**CONSIDERANT** QUE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE A ETE PROROGE JUSQU'AU 10 JUILLET 2020 PAR L'ARTICLE 1 DE LA LOI N° 2020-546 DU 11 MAI 2020 ;

**CONSIDERANT** QUE DANS CE CONTEXTE ET AFIN DE PERMETTRE DES PRISES DE DECISIONS RAPIDES, LE PRESIDENT EXERCE L'ENSEMBLE DES ATTRIBUTIONS DE L'ORGANE DELIBERANT MENTIONNEES À L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT, À L'EXCEPTION DES MATIERES ÉNUMÉRÉES DU 1° AU 7° DE CE MEME ARTICLE, LESQUELLES SONT EXPRESSEMENT EXCLUES;

**CONSIDERANT** QUE LE CONTEXTE LEGISLATIF CONFORTE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL DANS SON ROLE DE PILOTE DE LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET D'ANIMATION ECONOMIQUE SUR SON TERRITOIRE.

AUJOURD'HUI, LE TERRITOIRE DU SICOVAL BENEFICIE D'UNE NOTORIETE ELEVEE MAIS D'UNE IMAGE ECONOMIQUE ETROITE EN RAISON DE SON ULTRA PROXIMITE AVEC LA METROPOLE TOULOUSAINE. LE TERRITOIRE EST PLEBISCITE POUR SA QUALITE DE VIE, LA FORCE DE SES ECOSYSTEMES ECONOMIQUES PRESENTS ET EN PROXIMITE, SA CAPACITE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION, SON POSITIONNEMENT PARTICULIEREMENT ATTRACTIF, MERITE D'ETRE REVELE A SA JUSTE VALEUR ET MIS EN LUMIERE POUR RENDRE LISIBLE SES ATOUTS COMPETITIFS ET LES PUISSANTS ECOSYSTEMES PROPOSES AUX ENTREPRISES.

**D202006010**

CONSIDERANT QUE DANS LE MEME TEMPS, LE CHAMP ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT EST IMPACTE PAR L'INTERVENTION D'UN JEU D'ACTEURS EN PLEINE MUTATION. LE SUJET DU DEVELOPPEMENT EST TRANSVERSAL, AVEC UNE « CHAINE DE VALEUR » LARGE ET DES DOMAINES TRAITES PAR DES ACTEURS MULTIPLES : CAPITAL HUMAIN, INFRASTRUCTURES, GRANDS PROJETS, AMENAGEMENT, STRUCTURATION DE FILIERES, ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES, INITIATIVES ECONOMIQUES, RAYONNEMENT. ENTREPRISES ET ACTEURS ECONOMIQUES TROUVENT UNE PLACE CROISSANTE DANS CE PAYSAGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN PRENANT DES INITIATIVES SUR LE CHAMP DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE, COLLABORATIVE, DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ; DES ENTREPRENEURS SE MOBILISENT POUR ANIMER DES ECOSYSTEMES (EX : FRENCH TECH, IOT VALLEY) ET PROPOSER DES OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT.

DANS CETTE CHAINE DE VALEUR, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL ENTRETIENT DES RELATIONS AVEC SES PARTENAIRES, PARTICIPE PARFOIS A LA GOUVERNANCE, SOUTIENT SOUVENT FINANCIEREMENT MAIS RAREMENT EN S'APPUYANT SUR UNE CONVENTION GLOBALE, UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT QUI DEFINISSE LES OBJECTIFS A ATTEINDRE POUR LE TERRITOIRE, LES MISSIONS DE CHACUN ET LES MODES DE COLLABORATION.

PAR AILLEURS, LA CONCURRENCE QUE SE LIVRENT LES TERRITOIRES A L'ECHELLE NATIONALE, EUROPEENNE VOIRE MONDIALE POUR CAPTER LES PROJETS FORTEMENT CREATEURS DE VALEURS NECESSITE D'ACCROITRE LA VISIBILITE DE L'ENSEMBLE DES INITIATIVES ET DE L'OFFRE TERRITORIALE PROPOSEE.

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LE SICOVAL SOUHAITE SE FAIRE ACCOMPAGNER PAR UN CABINET D'ETUDE AFIN D'ACTUALISER SA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (2016/2020) PUIS METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE PROSPECTION SUR MESURE POUR IDENTIFIER DES PROJETS D'IMPLANTATION, DE RELOCALISATION D'ENTREPRISES COMPATIBLES AVEC LES ATTENTES ET LES ENJEUX DU TERRITOIRE DU SICOVAL. CELA SE TRADUIRA PAR :

- UNE APPROCHE RENOUVELEE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN POSANT L'EXIGENCE D'UNE VISION GLOBALE ET TRANSVERSALE INTEGRANT UN PLAN D' ACTIONS OPERATIONNELLES SUR L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE ET UNE OFFRE DE SERVICES GLOBALE A L'ENTREPRISE, ET SE VOULANT UN OUTIL DE PILOTAGE COORDONNEE DE L'ACCUEIL ;
- UNE PRIORISATION DES INTERVENTIONS PAR LE SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTERS DES DOMAINES STRATEGIQUES REVELES DU TERRITOIRE, DANS UN OBJECTIF D'EFFET D'ENTRAINEMENT POUR LA CROISSANCE, D'ANIMATION DES ECOSYSTEMES ET DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT ;
- UNE NOUVELLE STRATEGIE D'ATTRACTIVITE OFFENSIVE ET COLLECTIVE, DE PROSPECTION ET DE MARKETING TERRITORIAL, A L'APPUI DE L'ENJEU D'IMPLANTER DE NOUVELLES ENTREPRISES SUR LES GRANDS SITES DE PROJETS ECONOMIQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

CONSIDERANT QUE LA LOGIQUE POURSUIVIE EST DE REPENSER LA MANIERE DONT LE TERRITOIRE MENERA SA STRATEGIE ECONOMIQUE EN NE PARTANT PLUS DE SON OFFRE TERRITORIALE MAIS DE SES BESOINS ET DE LES PLACER AU CŒUR DE SA STRATEGIE EN PRENANT EN COMPTE LES IMPACTS SOCIAUX A FORTS ENJEUX/DEFIS TELS QUE LA SANTE ET LE BIEN VIEILLIR, L'ALIMENTATION SAIN ET DURABLE, LA TRANSITION ECOLOGIQUE, LES MOBILITES, LES COMPETENCES ET LES FORMATIONS, L'INDUSTRIE DE DEMAIN, LES GREEN TECH, LE NUMERIQUE, ETC.

CE NOUVEAU PARADIGME CONDUIRA LA COLLECTIVITE A DEFINIR UNE STRATEGIE DE CIBLAGE/ DE PROSPECTION TOURNEE VERS L'AVENIR DU TERRITOIRE AUTANT QUE L'AVENIR DES ENTREPRISES.

EN D'AUTRES TERMES, IL S'AGIRA, A L'APPUI D'UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE REUSSIR UNE STRATEGIE PAR ENJEUX DE SOCIETE EN SE REPOSANT SUR LA METHODOLOGIE SUIVANTE :

1. PRIORISER LES ENJEUX RELIES AU PROJET DE TERRITOIRE POUR IMPACTER POSITIVEMENT LES ENTREPRISES ET LES HABITANTS ;
2. S'ENTRETIENIR AVEC LES ENTREPRISES POUR DETERMINER LEURS PROJETS ET LEURS BESOINS :
  - QUALIFIER LEURS BESOINS.
  - ETABLIR LES LIENS DANS LA CHAINE DE VALEUR.

**D202006010**

- RELEVÉ LEURS BESOINS DE COMPÉTENCES, DE FORMATIONS ET DE RECRUTEMENT AU PRISME DES PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES ENTREPRISES ET LE TERRITOIRE (MUTATION, RECONVERSION, USAGE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES...).
  - RELEVÉ LES PROJETS D'INVESTISSEMENT.
  - IDENTIFIER LES PROJETS DE COOPÉRATION ET D'ALLIANCE : INTENTION DE PARTENARIATS TECHNIQUES, TECHNOLOGIQUES, INDUSTRIELLES DANS LES ENTREPRISES.
3. MAPPING ET BENCHMARK : L'OBJECTIF DE CETTE PHASE EST DE RÉVÉLER NOS ÉCOSYSTÈMES ET MIEUX PERCEVOIR LES CONNEXIONS DÉFAILLANTES EN LIEN AVEC NOS OBJECTIFS STRATÉGIQUES : LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ PRIORITAIRES POUR LE TERRITOIRE, LES NOUVEAUX MARCHÉS APPLICATIFS, LES TECHNOLOGIES CLÉS À RENFORCER, LES COMPÉTENCES CLÉS À RENFORCER, LES RESSOURCES TECHNIQUES PARTICULIÈRES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE.
  4. SCORING DES CIBLES ET PROSPECTION CIBLÉE : CETTE PHASE DE TRAVAIL AMÈNERA LE TERRITOIRE À RETENIR DES CHOIX DE CIBLES PRIORITAIRES À IMPLANTER SUR LE TERRITOIRE ET SE METTRE EN POSITION DE PROSPECTER DES ENTREPRISES.
  5. QUALIFIER LES PROJETS ENDOGÈNES/EXOGENES : ORIENTER LES PORTEURS DE PROJET IMPACTANT VERS LES LIEUX ET LES ÉCOSYSTÈMES (OFFRE D'ACCUEIL ÉCONOMIQUE).
  6. ANALYSER ET ÉVALUER EN TEMPS RÉEL LES ACTIONS ENGAGÉES.
  7. ADAPTER NOTRE STRATÉGIE AU REGARD DE L'ÉVALUATION PERMANENTE POUR SE METTRE EN SITUATION DE CRÉER DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES.

**CALENDRIER, PILOTAGE ET LIVRABLES**

DATES	ETAPE	PILOTAGE	LIVRABLE
15/06	1 ENJEU	Groupe de travail	Synthèse des priorités à la lecture des documents et des entretiens avec les services du territoire.
31/08	2. SOURCING	Groupe de travail	Choix des cibles et des écosystèmes, Guide des entretiens Résultats entretiens individuels et collectifs Fiches projets stratégiques menés dans les entreprises locales Livrable sourcing (synthèse globale)
15/09	3.MAPPING	Groupe de travail	Cartographie des écosystèmes en place en lien avec les enjeux Cartographie benchmark écosystèmes prioritaires Valorisation des écosystèmes et des offres sur internet Analyse d'audience et d'attractivité « digitale »
30/09	4.SCORING	Groupe de travail	Grille d'évaluation et indicateurs de performance économique Définition des critères de ciblage pour accueillir des projets à « impact positif et durable »
15/10	5. FEUILLE DE ROUTE	Groupe de travail	Stratégie et plan d'actions opérationnelles Adaptation du SDECT à la nouvelle donne économique dans une logique de relance, de diversification et d'attractivité


**DECIDE**

- DE VALIDER LE CAHIER DES CHARGES DÉTAILLÉ CI-DESSUS
- DE SÉLECTIONNER LE CABINET GEOLINK EXPANSION
- DE SIGNER TOUTES LES PIÈCES AFFÉRENTES À CE DOSSIER.

*CETTE DÉCISION POURRA FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS À COMPTER DE LA SIGNATURE.*

*SI L'EXPIRATION SURVIENT DANS UN DÉLAI D'UN MOIS À COMPTER DE LA DATE DE CESSATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE, CE DÉLAI SERA PROROGÉ DANS LA LIMITE DE DEUX MOIS À PARTIR DE LA DATE DE CESSATION DE L'ÉTAT D'URGENCE DÉCLARÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI DU 23 MARS 2020 SUS-VISEE.*

FAIT À LABÈGE, 2 JUIN 2020

LE PRÉSIDENT  
  
 JACQUES OBERTI



CERTIFIÉ EXECUTOIRE  
 PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE 10 JUIN 2020

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 031-243100633-20200610-D202006010-AI

